

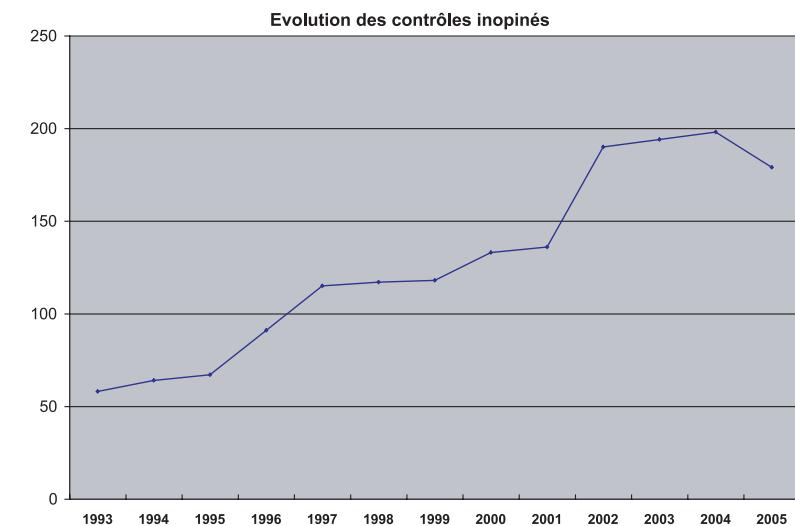
Contrôles inopinés

L'inspection des installations classées doit connaître précisément les émissions des industriels. Pour cela ils doivent mesurer leurs rejets avec une fréquence qui dépend de l'importance des flux rejetés et qui peut être annuelle, trimestrielle, mensuelle, hebdomadaire, quotidienne, ou en continu pour les rejets très importants : c'est l'**autosurveillance**. Afin de vérifier la représentativité des mesures faites par l'industriel, l'inspection des installations classées peut demander à tout moment la réalisation, inopinée ou non, de prélèvements et d'analyses par un organisme indépendant. **Les contrôles inopinés** sont réalisés à la demande directe de l'inspection des installations classées et aux frais de l'exploitant.

Pour une même année, il peut y avoir plusieurs contrôles inopinés chez le même exploitant. Chaque contrôle inopiné comporte plusieurs paramètres à contrôler (en général : le débit des fumées en m³/h, la vitesse d'éjection des effluents en m/s, les concentrations des polluants en mg/m³ et les flux des polluants en g/h).

Ci-dessous, sont indiqués les bilans statistiques de la campagne de contrôles inopinés 2005 :

- statistiques par contrôles inopinés : 299 points de rejets ont été contrôlés chez 131 exploitants d'installations classées. 31 % des contrôles réalisés ont permis de constater un dépassement de plus de 100 % par rapport aux valeurs limites fixées dans l'arrêté préfectoral sur **au moins un paramètre** parmi tous les paramètres contrôlés lors du contrôle inopiné (34 % en 2004, 25 % en 2003). A noter que les contrôles conformes ont augmenté puisqu'ils sont au nombre de 42, portant ainsi la proportion à près de 24 % (20% en 2004, 15% en 2003). Le tableau suivant détaille les résultats de la campagne de contrôles inopinés.



Données par contrôles inopinés (année 2005)	Total	%
nb de contrôles inopinés réalisés	179	100
nb de contrôles inopinés montrant un dépassement du débit	19	10
nb de contrôles inopinés montrant au moins un dépassement d'un paramètre (y compris débit)	80	36
nb de contrôles inopinés montrant au moins un dépassement supérieur au double des valeurs limites (y compris débit)	49	22
nb de contrôles inopinés pour lesquels les conditions d'isocinétisme ne sont pas respectées (longueurs droites, 2 axes)	81	36
nb de contrôles inopinés pour lesquels les installations et les accès ne sont pas conformes (passerelles, brides, potence, dégagement)	64	28
nb de contrôles inopinés conformes (respect des valeurs limites et des conditions de mesure)	45	20

- statistiques par paramètres contrôlés** : le nombre total de dépassements (y compris débit) a bien fléchi par rapport à 2004, mais 4,5 % des paramètres contrôlés montrent un dépassement de plus de 100 % par rapport aux valeurs limites fixées dans l'arrêté préfectoral (6,6% en 2004, 6% en 2003, 9% en 2002). Le tableau suivant détaille les résultats des paramètres contrôlés.

Données par paramètres contrôlés	Total	%
nombre total de paramètres contrôlés	2 242	100,0
nombre total de paramètres avec un dépassement (y compris débit)	240	10,7
nombre total de paramètres avec un dépassement du double des valeurs limites (y compris débit)	102	4,5

- statistiques par secteur d'activité** : les contrôles effectués sont répartis entre les différentes activités de l'industrie. En 2005 l'accent fut mis sur les secteurs de la sidérurgie - métallurgie – fonderie, le traitement des déchets, l'industrie du verre et la chimie. Grâce au nombre significatif de contrôles effectués, on constate que la situation s'est inversée par rapport à 2004. En effet, les secteurs de la chimie et du traitement des déchets se sont nettement améliorés avec respectivement 42 et 68 % de contrôles conformes. Par contre, pour d'autres secteurs, on constate une dégradation importante de ceux-ci , notamment pour la sidérurgie - métallurgie – fonderie et la mécanique (8 % de contrôles conformes) et à un degré moindre le secteur de l'industrie du verre.

Secteurs d'activité	CHM	DEC	DIV	ENR	IAA	IMP	MEC	MET	PAP	PLS	TTS	VMA	Total
nombre de contrôles inopinés réalisés	24	31	6	5	9	10	12	36	4	7	4	31	179
nombre de contrôles inopinés montrant un dépassement du débit	4	2	0	0	1	0	0	7	0	0	0	5	19
nombre de contrôles inopinés montrant au moins un dépassement d'un paramètre (y compris débit)	4	7	3	3	4	5	8	23	1	2	1	19	80
nombre de contrôles inopinés montrant au moins un dépassement supérieur au double des valeurs limites (y compris débit)	2	5	0	2	4	4	8	18	1	0	1	10	55
nombre de contrôles inopinés pour lesquels les conditions d'isocinétisme ne sont pas respectées (longueurs droites, 2 axes)	11	3	3	4	4	8	9	17	4	6	3	9	81
nombre de contrôles inopinés pour lesquels les installations et les accès ne sont pas conformes (passerelles, brides, potence, dégagement)	5	3	5	2	5	2	5	20	0	5	2	10	64
nombre de contrôles inopinés conformes (respect des valeurs limites et des conditions de mesure)	10	21	1	0	2	1	1	3	0	1	0	5	45

Secteurs d'activité	CHM	DEC	DIV	ENR	IAA	IMP	MEC	MET	PAP	PLS	TTS	VMA	Total
nombre total de paramètres contrôlés	158	555	53	62	32	126	235	505	44	33	58	381	2 242
nombre total de paramètres avec un dépassement (y compris débit)	9	20	3	9	8	9	23	110	2	4	3	40	240
nombre total de paramètres avec un dépassement du double des valeurs limites (y compris débit)	5	7	0	2	0	5	14	51	1	0	2	16	102

Figurent ci-dessous les établissements pour lesquels, pour au moins un polluant, a été constaté un dépassement d'au moins 100% par rapport à la valeur réglementaire lors d'un contrôle inopiné en 2005. Les établissements où sont observés des dépassements lors des contrôles inopinés sont généralement ceux où les résultats de l'autosurveillance mise en place par les industriels montre des dépassements des valeurs limites.

Etablissement	Commune	Polluants concernés	Causes des dépassements et actions entreprises
Aciérie et Fonderie de la Haute Sambre	Berlaimont	CO, COV, HF, Somme des Métaux	Bon résultats en brut, mais une fois ramené à 11% d'oxygène cela conduit à un dépassement des valeurs limites maximales d'émissions (VLME). Après étude, les travaux de canalisation et traitement des rejets diffus seront terminés pour fin 2006 ce qui permettra de respecter les valeurs limites d'émissions (VLE) de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 pour un coût de 160 k .
Ajinomoto (Euroaspame)	Gravelines	Poussières Fluor Total Métaux Totaux	Recherche en cours, par un laboratoire, sur les produits incinérés afin de déterminer l'origine des poussières et du fluor. Mise en place d'un convergent sur la cheminée pour respect la vitesse d'éjection minimale prévue en 2006.
AJP Aluminium Dunkerque	Vieux Condé Loon Plage	NO ₂ Poussières	Action mise en œuvre par l'exploitant pour mise en conformité. Flux 0,82 au lieu de 0,36 kg/h. problème de vitesse d'éjection. Recherche des causes en cours (nota : flux relevés < à 1 kg/h).
Arc International	Blaringhem	Pb	L'exploitant conteste les valeurs du contrôle inopiné qui sont différentes des valeurs de son autosurveillance (le four est de toute manière actuellement à l'arrêt pour des problèmes de charge d'activité).
Arcelor Atlantique et Lorraine	Grande Synthe	NOx, SO ₂ , HCl	3 contrôles inopinés réalisés en 2005. NOx : valeur limite modifiée dans l'arrêté préfectoral du 23/12/2005 (1 seul dépassement sur les 2 mesures de chacun des 2 fours 258 mg/Nm ³ pour 250) - SOx : inexplicable, le combustible des fours est du gaz naturel - HCl : pas de gros dépassement observé sur les 2 mesures de chacun 2 fours maximum relevé : 65 mg/Nm ³ pour 50 autorisé - l'exploitant travaille toujours à la réduction de ce rejet
Arcelor Atlantique et Lorraine chaîne d'agglo	Dunkerque	COV, Flux métaux, NH ₃ , Acidité, Poussières	Suite au contrôle inopiné un arrêté de mise en demeure a été établi pour non respecter des valeurs limites d'émission imposées par l'arrêté préfectoral complémentaire du 20 octobre 2004.
Arcelor Atlantique et Lorraine Cokerie	Dunkerque	flux métaux	Dépassement inexplicable (les valeurs mesurées ne correspondent pas aux résultats de l'autosurveillance).
BSN Glass Pack	Wingles	Poussières	Dépassement des valeurs limites d'émissions (VLE) en poussières. Pour l'exploitant la solution est la mise en conformité des rejets avec l'arrêté ministériel de 2003 qui sera effective après la reconstruction du four en 2008.
Communauté d'Agglomération du Boulonnais	Outreau	NOx	L'exploitant a mis en place une installation de traitement des NOx
Decoster Delachaux	Nieppe Marly	CO Chrome VI	Modification des réglage et de l'étalonnage de l'incinérateur. l'exploitant a mis en place un plan d'action début 2006 (Nouveau matériel d'auto surveillance et contrôle simultané avec un laboratoire afin de vérifier et analyser les résultats obtenus).
Durisotti	Sallaumines	COV	Dépassements constatés sur les rejets en COV des cabines de peintures. la modification des cabines de peintures est en cours.
Fonderie Aciérie de Denain	Denain	Poussières, CO, Hg, Somme des Métaux	Bon résultats en brut, mais une fois ramené à 11% d'oxygène cela conduit à un dépassement des VLME. Traitement de dépollution des rejets diffus. Canalisation et traitement des rejets seront terminés pour 2006 ce qui permettra de respecter les valeurs limites d'émissions de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 - coût d'environ 1 Million d'euros

Etablissement	Commune	Polluants concernés	Causes des dépassements et actions entreprises
Glaverbel	Boussois	Poussières	Les 4 contrôles inopinés effectués montrent encore des dépassements des VLE en poussières. En 2005, l'application anticipée de l'arrêté ministériel du 12 mars 2003 sur le four B2 a conduit cette société à installer un électrofiltre et un traitement des fumées. Les améliorations sont attendues en 2006.
Holcim	Dannes	COV	L'exploitant a sollicité une dérogation à l'arrêté ministériel du 20/09/02 concernant la valeur limite de rejet en COV . Cette demande est en cours d'instruction.
IGA	Henin Beaumont	COV	Il s'agit d'un gros dépassement dû à l'absence de traitement, mais le projet de mise en place d'une nouvelle technologie sans solvant doit voir le jour en 2007.
Imerys Toiture	Wardrecques	Poussières	L'exploitant a mis en place un plan d'action (deuxième analyse du taux de poussière/nettoyage de l'épurateur de fumée etc.)
Imprimerie Decoster	Englos	CO	Dysfonctionnement ponctuel de l'incinérateur de COV
Imprimerie Mordacq	Aire Sur La Lys	CO	L'implantation d'un nouveau traitement des rejets plus performant est programmé pour l'année 2006.
La SNET (ex. SETNE)	Hornaing	Poussières	Suite à une visite d'inspection du 22/11/2005, l'exploitant a été mis en demeure par arrêté préfectoral du 16/01/2006 de respecter la valeur limite d'émission (VLE) = 400 mg/m ³ . Par ailleurs par arrêté du 16/02/2006, une nouvelle valeur limite d'émission = 250 mg/m ³ a été fixée. La SNET a prévu des travaux de modernisation et d'entretien du dépoussiéreur électrostatique de la tranche 3 au charbon durant l'été 2006.
Lenglet	Caudry	COV	Problème dans le système de traitement des COV : action corrective mise en œuvre par l'exploitant à la réception des résultats non conformes. Le dysfonctionnement identifié a été résorbé et une nouvelle mesure réalisée.
LME	Trith Saint Léger	CO - CO ₂	Suite à la réalisation d'une étude d'amélioration de la captation, l'exploitant s'est engagé à mettre en place de nouvelles installations.
MCA	Maubeuge	CO	Dossier de demande d'autorisation d'exploitation en cours : rédaction d'un nouvel arrêté préfectoral avec de nouvelles valeurs limites d'émissions (VLE).
Moreau	Noyelles Sur Escaut	Zn, COV	Utilisation ponctuelle d'une peinture spécifique contenant plus de Zn et d'alcool isopropylique donc plus difficile à traiter. Lettre à l'exploitant et action de celui-ci pour mise en conformité.
Norzinc	Anzin	Métaux	L'exploitant a mis en place un plan d'action (incident sur filtre à manche, mise au point sur la fiabilité des filtres avec le fournisseur)
Railtech	Raismes	Poussières	Contestation des résultats par l'exploitant, un nouveau contrôle a donné des résultats corrects.
RDME	Grande Synthe	Poussières, Métaux, COV	Suite aux 2 contrôles inopinés un arrêté de mise en demeure a été établi (non respect des valeurs limite imposées en concentration et flux de métaux)
Renault	Cuincy	COV	Si on compare les résultats avec le nouvel arrêté préfectoral complémentaire du 10/04/2006, il s'avère qu'il n'y a qu'un seul dépassement de l'ordre de 60% pour le polluant COV concernant la sortie gaz incinérateur mastic. Une nouvelle mesure effectuée fin novembre a montré que la situation était redevenue normale.
SA Sollac	Devres	Acidité	Problème technique du process. l'exploitant a procédé à la révision des gicleurs de brumisation et au nettoyage du tapis filtrant du dévésiculeur, il convient de noter que le contrôle du 06/07/2005 était bon, le contrôle du 19/12/2005 a permis de constater l'efficacité des opérations correctives.
SDME	Dunkerque	Poussières	Suite au contrôle inopiné, plusieurs filtres défectueux ont été changés, ainsi que le réglage du brûleur et l'amélioration de l'alimentation en fuel du brûleur. Le contrôle préventif de l'installation fait par l'exploitant donne des résultats conformes.

Etablissement	Commune	Polluants concernés	Causes des dépassements et actions entreprises
SICA Pulpes	Boiry Ste Rictruide	Poussières	2 contrôles inopinés effectués en 2005. Afin de respecter les valeurs limites d'émissions fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation, notamment celle concernant les poussières, l'exploitant a décidé d'investir dans une laveuse à récupération d'énergie. Objectif: 80 mg/Nm ³ pour des valeurs de l'ordre de 250 à 300 actuellement. Celle-ci sera opérationnelle pour la campagne 2006 pour un coût de 1 400 k€.
SNCZ Sécheur CrVI	Bouchain	Cr VI	Un phénomène d'accumulation de poussières sur les parois intérieures des gaines, dû à l'humidité de l'air véhiculé, est certainement à l'origine du dépassement. En effet, un décollement des amas de poussières a eu lieu suite à l'ouverture des trappes de mesure et les perturbations dans le flux d'air ainsi créé. De plus l'exploitant précise que la fréquence des remplacements de manches de filtration a été augmentée (passage de 1 an à 8 mois).
Staub Fonderie	Merville	Cd Se	Identification des polluants en cours. Actions de l'exploitant à mener.
Stora Enso	Corbehem	Poussières	Contrôle de chaudières qui se trouvaient en marche réduite (chaudière de secours) Conditions particulières de fonctionnement.
Surchiste	Hornaing	Poussières	Par arrêté préfectoral du 10/05/2006, l'exploitant a été mis en demeure de respecter la valeur limite de 50 mg/m ³ sur les poussières. L'exploitant a engagé, après études en 2005, des travaux sur son installation de dépolissage composée d'un cyclone et de filtres à manches. La mise en place d'un nouvel appareil de surveillance des rejets a été programmée pour le premier semestre 2006.
Téris loon plage	Loon Plage	PCDD/F, poussières, HCl, NH ₃ , Hg et somme Métaux	2 contrôles inopinés réalisés en 2005. Poussières : corrosion de l'échangeur, appareil réparé fin août. HCl défaut de refroidissement de l'analyseur en continu : réglage. NH ₃ examen de 2 prélèvements de blocs de catalyseur au besoin remplacement, Hg du à l'usure de l'échangeur radiatif - réparé fin août, dioxines/furanes - modification de procédé, remplacement du catalyseur; Arrêté de mise en demeure proposé afin de respecter les VLE
TIM	Quaedypre	HF, alcalinité	Dépassement sur le fluor et l'alcalinité. Aucune explication fournie.
Umicore	Auby	Poussières Cd, Acidité, SO ₂ , Pb et Zn	L'exploitant a procédé à un remplacement de manches en décembre 2005 sur l'installation de dépolissage du laminoir. L'atelier fusion a été arrêté en mars 2006.
Valdunes Grenailleuse	Trith Saint Léger	Poussières	Problème sur les manchettes de filtration» en sortie de la grenailleuse. La cause de cette défaillance ayant été identifiée, une action corrective a été mise en œuvre. L'exploitant a fait réaliser une contre analyse au début de l'année 2006. Le rapport d'analyse conclut au respect des prescriptions réglementaires : 6,3 mg/Nm ³ sur le paramètre poussière pour un seuil réglementaire de 150 mg/Nm ³ .
Vallourec	St Saulve	Pb et Zn	De meilleurs résultats en 2006 sont attendus grâce aux nouvelles installations . Nouveau projet d'arrêté